

DECISION 05/2017
autorisant la signature d'un marché de services
suite à une procédure de mise en concurrence adaptée

Le Maire de la Commune de Chevreuse,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
 Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33, 40, 57 et 59;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2014 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée par la ville de Chevreuse pour sélectionner des fournisseurs de connexion internet, de téléphonie fixe et mobile ;
 Vu l'annonce passée dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 27 octobre 2016 sous le numéro 2016-301 ;
 Vu les 17 fournisseurs qui ont pris connaissances du Dossier de Consultation des Entreprises via la plateforme AWS ;
 Vu les candidatures reçues le 02 décembre 2016 ;
 Vu les préconisations de l'entreprise MGFIL ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La signature d'un contrat d'un an reconductible 3 fois concernant la téléphonie fixe, est autorisée à compter du 1^{er} avril 2017 avec l'entreprise suivante :

LOT N°1 (téléphonie fixe)	STELLA TÉLÉCOM 245 rue des Lucioles 06560 Valbonne	Montant prévisionnel HT 7 637,49 €
---------------------------	--	---------------------------------------

Article 2 :

La signature d'un contrat d'un an reconductible 3 fois concernant la téléphonie mobile, est autorisée à compter du 1^{er} avril 2017 avec l'entreprise suivante :

LOT N°2 (mobile)	ORANGE SA 33 rue Poncelet CS 811 75840 Paris Cedex 17	Montant prévisionnel HT 8 571,00 €
------------------	---	---------------------------------------

Article 3 :

La signature d'un contrat d'un an reconductible 3 fois concernant les connexions internet des ordinateurs, est autorisée à compter du 1^{er} avril 2017 avec l'entreprise suivante :

LOT N°3 (Internet)	ORANGE SA 33 rue Poncelet CS 811 75840 Paris Cedex 17	Montant prévisionnel HT 4 260,00 €
--------------------	---	---------------------------------------

Article 4 :

En cas de contestation la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

Fait à Chevreuse, le 17 mars 2017.



Le Maire,

Claude GENOT


